indicateurs de qualité de service de l'accès fixe	Présentation synthétique des résultats des la période (décision ARCEP n° 2013-004 du par la décision n° 2015-0833 du 07/07/2015	29/01/2013 modifiée		Fibre	RTC	Commentaires de l'auditeur sur la comparabilité
Délai de fourniture du raccordement initial	Temps (en jours calendaires) dans lequel 50% des demandes d'accès au service sont livrées (1)	ligne existante	4 j	non applicable	4 j	Attention, la date retenue comme date de demande client va varier suivant les opérateurs, certains prenant pour date de référence la date à laquelle la demande est formulée par le client, d'autres la date à laquelle le contrat est signé. Par ailleurs, en fonction des canaux de vente et du fait de la réglementation associée, les mesures de délais peuvent être différentes ; notamment, dans le cas de vente à distance ou de démarchage à domicile, le délai peut inclure le délai de rétractation de 14 jours.
		création de ligne	9 j	11 j (2)	8 j	
	Temps (en jours calendaires) dans lequel 95% des demandes d'accès au service sont livrées (1)	ligne existante	12 j	non applicable	17 j	
		création de ligne	57 j	45 j (2)	126 j	
	Pourcentage de demandes livrées en moins de 20 jours calendaires (1)	ligne existante	98,4%	non applicable	95,8%	
		création de ligne	80.8%	77,6% (2)	73,8%	
	Si le pourcentage ci-dessus est inférieur à 80%, nombre moyen de jours de retard par rapport à ces 20 jours (1)	ligne existante	non applicable	non applicable	non applicable	
		création de ligne	non applicable	19,6 j	65,5 j	
Taux de panne signalée par ligne d'accès.	Taux de panne signalée par ligne d'accès.	taux	1,50%	1.47%	0,45%	Attention, suivant le degré de finesse des typologies dont disposent les opérateurs, la dissociation des pannes totales et des pannes partielles n'a pas toujours été possible, de ce fait le périmètre de base de calcul varie d'un opérateur à l'autre.
	Taux de panne signalée par ligne d'accès en prenant comme période d'observation les 30 jours après la mise en service de l'accès	taux	17,9%	5,28%	5,64%	
Délai de réparation d'une défaillance	Temps en heure (et en jour) dans lequel 95% des défaillances sont réparées	temps	7,08 j	5,88 j	6,03 j	Attention, pour certains opérateurs ce calcul prend en compte tous les appels
	Pourcentage de défaillances réparées dans un délai fixé à 48h	taux	70,8%	83,5%	75,2%	entrants car ils ne font pas de distinction (par choix ou parce que l'outil d'enregistrement des appels ne le permet pas) entre les appels liés à une question pratique et ceux réellement liés à une défaillance technique. De plus le compteur de durée de traitement de la panne a parfois pu être suspendu dans l'attente d'un rappel client. Le mode de calcul de la durée de traitement varie d'un opérateur à un autre, dépendamment du choix pris entre date de fermeture ou date de résolution de la défaillance.

Temps de réponse par les services clients de l'opérateur		temps	04",08	Attention, conformément au référentiel, ce taux ne prend pas en compte le pourcentage d'appels dissuadés ou
	Taux de décroché après l'éventuel serveur vocal interactif	taux	77.1%	perdus dans le Serveur Vocal Interactif avant le choix de mise en relation avec un conseiller. Pour autant ce taux sera très variable suivant l'organisation du SVI.
Plaintes concernant l'exactitude de la facturation	Taux de plaintes concernant l'exactitude de la facturation ramené au nombre de factures émises (en %)	taux	0,06%	Attention, suivant le degré de finesse des typologies dont disposent les opérateurs, la dissociation entre régularisations et gestes commerciaux sur factures n'a pas toujours été possible, de ce fait le périmètre de base de calcul varie d'un opérateur à l'autre.
Taux de résolution des réclamations par le service client en un appel	Pourcentage de réclamations résolues par un appel au service client qui ne génère pas un second appel	taux	94.1%	Attention la définition de la notion de réclamation varie énormément entre les opérateurs. Cette notion est définie par la politique de groupe de chacun et ne peut être comparée. De plus la classification plus ou moins détaillée des appels ne permet pas toujours de vérifier si le client n'a pas déjà appelé pour un motif similaire.

⁽¹⁾ n'inclut pas le délai de portabilité (2) Les créations de lignes FTTH nécessitent systématiquement le passage de la fibre entre le logement du client et le point de branchement le plus proche, ce qui implique un délai supplémentaire par rapport à l'ADSL.

Indicateurs de qualité de service fixe liés au service téléphonique fixe (décision ARCEP n°2013-004 du 29/01/2013) - Orange – S2 2015	Orange ADSL	Orange Fibre	Orange RTC	Commentaires
Taux de réussite des appels nationaux	100%	99,8%	100%	
Taux de réussite des appels internationaux	99%	98,6%	99,4%	Moyenne des résultats des campagnes de mesures du 01/07/15 au 31/12/15
Temps moyen pour les appels nationaux (en seconde)	1,4	1,5	1,6	
Temps moyen pour les appels internationaux (en seconde)	6,1	6,0	2,6	
Qualité de connexion de la parole Note MOS	4,4	4,4	4,3	Moyenne des résultats des campagnes de mesures du 01/07/15 au 31/12/15 - Un écart de moins de 0.2 entre deux notes MOS n'est pas perceptible par l'oreille humaine